



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 28 NOVEMBRE 2011

Délibération n° D20110529

DESIGNATION DANS LES ORGANISMES EXTERIEURS - SYNDICAT
INTERCOMMUNAL D'ENERGIE DES DEUX-SEVRES - MODIFICATION

Conseillers en exercice : 45

Votants : 43

Convocation du Conseil Municipal :
le 22 novembre 2011

Affichage du Compte-Rendu Sommaire :
le 5 décembre 2011

Accusé de réception de la préfecture en date du
vendredi 02 décembre 2011

Présidente :

Mme Geneviève GAILLARD, Maire de Niort

Présents :

Adjoints :

M. Pascal DUFORESTEL - M. Amaury BREUILLE - M. Jacques TAPIN - M. Jean-Claude SUREAU - M. Christophe POIRIER - M. Nicolas MARJAULT - M. Jean-Louis SIMON - M. Frank MICHEL - M. Alain PIVETEAU - Mme Nathalie SEGUIN - Mme Josiane METAYER - Mme Delphine PAGE - Mme Anne LABBE - Mme Nicole GRAVAT - Mme Chantal BARRE - Mme Pilar BAUDIN - Mme Annie COUTUREAU -

Conseillers :

M. Bernard JOURDAIN - M. Patrick DELAUNAY - M. Michel GENDREAU - M. Denis THOMMEROT - M. Hüseyin YILDIZ - M. Jean-Pierre GAILLARD - M. Gérard ZABATTA - M. Alain BAUDIN - M. Marc THEBAULT - M. Jérôme BALOGE - M. Guillaume JUIN - M. Emmanuel GROLLEAU - Mme Annick DEFAYE - Mme Nicole IZORE - Mme Blanche BAMANA - Mme Julie BIRET - Mme Sylvette RIMBAUD - Mme Dominique BOUTIN-GARCIA - Mme Jacqueline LEFEBVRE - Mme Elisabeth BEAUVAIS - Mme Elsie COLAS - Mme Maryvonne ARDOUIN - Mme Rose-Marie NIETO - Mme Virginie LEONARD -

Secrétaire de séance : M. Christophe POIRIER -

Excusés ayant donné pouvoir :

Gaëlle MANGIN donne pouvoir à Jean-Claude SUREAU -

Excusés :

Conseillers :

M. Michel PAILLEY - M. Aurélien MANSART

SECRETARIAT GENERAL

**DESIGNATION DANS LES ORGANISMES EXTERIEURS - SYNDICAT
INTERCOMMUNAL D'ENERGIE DES DEUX-SEVRES -
MODIFICATION**

Madame le Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Après examen par la commission municipale compétente,

Vu les articles L.2121-33, L.5211-6, L.5211-7, L.5211-8 et L.5212-7 du code général des collectivités territoriales ;

Vu les statuts du Syndicat Intercommunal d'Energie des Deux-Sèvres (SIEDS) ;

Vu l'article L.2121-33 du code général des collectivités territoriales selon lequel le Conseil municipal procède à la désignation de ses membres ou de délégués pour siéger au sein d'organismes extérieurs ;

Considérant qu'il convient de réélire un représentant de la commune de Niort pour remplacer Monsieur Bernard JOURDAIN Conseil municipal;

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

procéder à la désignation, d'un représentant de la Ville de Niort, en qualité de titulaire au Syndicat intercommunal d'énergie des Deux-Sèvres, en remplacement de Monsieur Bernard JOURDAIN.

Une seule candidature ayant été présentée, il a été procédé à cette désignation sans vote ainsi que le permet l'article L.2121-21 du code général des collectivités territoriales.

Monsieur Jacques TAPIN a été élu.

LE CONSEIL ADOPTE

| | |
|-----------------|----|
| Pour : | 28 |
| Contre : | 0 |
| Abstention : | 0 |
| Non participé : | 15 |
| Excusé : | 2 |

Madame le Maire de Niort,
Députée des Deux-Sèvres

Signé

Geneviève GAILLARD